

*Assemblée Générale
Ordinaire*

7 octobre 2014

afnic

Le 7 octobre à 17h, les adhérents de l'Afnic se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de l'hôtel Novotel Paris Vaugirard, 257 Rue de Vaugirard, Paris 15^{me}.

La convocation à la séance, comportant l'ordre du jour, avait été adressée le 17 septembre 2014 par voie électronique à tous les adhérents.

La date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les documents de travail étaient consultables dans l'espace réservé aux adhérents sur le site web de l'Afnic.

Ordre du jour

1. Ouverture par le Président
2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur
3. Rapport d'activité 2013
4. Présentation des comptes annuels
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation au compte « autres réserves FDR

Présents

En entrant en séance, chaque adhérent a signé une feuille de présence, consultable au service vie associative de l'Afnic.

23 membres étaient présents ou représentés dont 22 habilités à prendre part aux votes :

2 membres fondateurs, représenté par 2 administrateurs de l'Afnic :

- ✓ INRIA, représenté par M. Emmanuel Sartorius, Président de l'Afnic
- ✓ Ministère chargé des communications électroniques, représenté par M. Geoffroy Hermann

11 membres bureaux d'enregistrement (BE) :

- ✓ Business Domains, représenté par M. Fabien Riehl ayant donné mandat à M. Frédéric Guillemaut
- ✓ Connection SA, représentée par Thierry Wilhem ayant donné mandat à M. Jean-Benoit Richard
- ✓ Dataxy, représenté par M. Bernard Dulac



- ✓ Epistrophe, représenté par M. Philippe Batreau
- ✓ France Télécom Orange, représenté par M. Didier Delabre, ayant donné mandat à Mme Sophie Jean-Gilles
- ✓ Gandi, représenté par M. Nicolas Lhuillery
- ✓ MailClub, représenté par M. Frédéric Guillemaut
- ✓ Meyer et Partenaires représenté par M. Steve Furhmann, ayant donné mandat à M. Nicolas Lhuillery
- ✓ Namebay, représenté par M. Eric Lantonnet
- ✓ Rapidomaine, représenté par M. Alexandre Badelon
- ✓ SFR, représenté par M. Serge Ribeiro, ayant donné mandat à M. Eric Lantonnet

3 membres utilisateurs, personnes morales :

- ✓ ACFCI, représentée par M. Thierry Hinfrey
- ✓ CIGREF, représenté par M. Jean-François Pépin, ayant donné mandat à M. Thierry Hinfrey
- ✓ GESTE, représenté par M. Maxime Jaillet

5 membres utilisateurs, personnes physiques :

- ✓ M. Sébastien Bachollet, ayant donné mandat à M. Frédéric Guillemaut
- ✓ M. Mathieu Pitté, ayant donné mandat à Mme Elisabeth Porteneuve
- ✓ Mme Elisabeth Porteneuve
- ✓ Mme Rina Singer, ayant donné mandat à Mme Annie Renard
- ✓ M. David-Irving Tayer, ayant donné mandat à M. Emmanuel Sartorius

1 membre d'honneur (non votants) :

- ✓ Mme Annie Renard, ancien directeur technique de l'Afnic

1 membre correspondant du Collège international :

- ✓ NIC Madagascar, représenté par M. Lala Andriamampianina, ayant donné mandat à M. Emmanuel Sartorius



Assistaient également à l'assemblée générale :

- ✓ Commissaire aux comptes, M. Christophe Rambeau
- ✓ Afnic : M. Mathieu Weill, directeur général - M. Pierre Bonis, directeur général adjoint - Mme Virginie Navailles, responsable des services aux membres - M. Régis Massé, directeur technique - M. Julien Naillet, directeur de la communication.

Compte-rendu

1. Ouverture par le président

L'assemblée générale ordinaire étant régulièrement constituée, le Président M. Emmanuel Sartorius ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président rappelle que l'objet de cette assemblée générale ordinaire est de valider les comptes 2013 de l'Afnic qui n'ont pu être approuvés le 7 juin 2014 suite à la réponse le 4 juin 2014 de l'administration fiscale à la demande de rescrit faite par l'Afnic sur le traitement des versements au Fonds de Soutien au Développement de l'internet (FSDI).

2. Désignation d'un secrétaire de séance et d'un scrutateur

Mme Virginie Navailles, responsable des services aux membres et M. Pierre Bonis, directeur général adjoint sont respectivement désignées secrétaire de séance et scrutateur.

3. Rapport d'activité 2013

Les éléments ayant été présentés le 7 juin 2014 et remis au dossier, Mathieu Weill demande aux participants s'ils ont des questions.

Suite à la mention d'un état d'avancement à 60% des engagements de la convention Etat-Afnic, M. Geoffroy Hermann demande si les divers engagements font l'objet d'une pondération. Pierre Bonis répond que non. Si le bilan était fait en termes d'importance environ 80% des engagements sont réalisés. L'Afnic s'engage à tenir en priorité les engagements datés de la convention et la totalité sera faite fin 2015. La certification de sécurité ISO27001 est l'engagement le plus important qu'il reste à réaliser.

Mathieu Weill confirme les avancées, notamment sur les nouveaux services .FR (FR Lock, l'ouverture des enregistrements à 1 et 2 caractères et multi-années) dont les calendriers de mise en œuvre ont été présentés plus tôt dans la journée aux comités de concertation.

4. Présentation des comptes annuels

Pascale Gatti représente rapidement les grandes masses de l'activité et les résultats opérationnels qui avaient été présentés lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2014 afin d'explicitier plus en détails les changements liés à la décision de rejet du rescrit fiscal.

Les produits sont en hausse de 4,5% par rapport à 2012. Le chiffre d'affaires croît mais légèrement en deçà des prévisions compte tenu de la décélération de la croissance du .FR.

Les charges d'exploitation avant FDSI s'élèvent à 13,6 M€ (+21%). Le résultat d'exploitation avant impôts reste positif à près de 0,5 M€. Les produits comme les charges sont conformes au budget 2013 à plus ou moins 1%.

Les coûts induits par la nouvelle activité gTLD s'élèvent à 1,7 M€, soit 12% des charges d'exploitation. En 2013, le chiffre d'affaires sur les gTLD est très faible. Il va augmenter en 2014 où l'Afnic va poursuivre la construction de l'activité et devrait croître plus nettement en 2015.

Les investissements ont été importants en 2013, notamment pour permettre la mise en œuvre des gTLD et la consolidation des infrastructures permettant à l'Afnic de devenir un opérateur multi-registres. Ils se répartissent à 60% sur les ccTLD et à 40% sur les gTLD.

Les effectifs croissent avec des compétences en adéquation avec l'évolution de l'Afnic au travers de 14 recrutements (technique, marketing, commercial, administratif) et 8 mobilités internes.

Le résultat avant FDSI s'élève à + 125 142 euros et est légèrement inférieur au budget compte tenu de la baisse enregistrée sur les créations du .FR et le résultat comptable de l'année 2013 est déficitaire à - 541 849 euros.

La réponse de l'administration fiscale à la demande de rescrit génère principalement une augmentation de l'impôt sur les sociétés impactant le versement au FDSI qui s'élève à 994 878 euros pour le second semestre 2012 et l'année 2013, ainsi que la réserve de précaution de l'association revue à 110 542 euros pour l'année 2013.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Cf. le rapport général et le rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes ainsi que les comptes 2013 publiés sur le site Internet de l'Afnic :

<https://www.afnic.fr/fr/mon-afnic/mes-documents/vie-associative/assemblee-generale/documents-preparatoires-4.html>

Le commissaire aux comptes, Monsieur Christophe Rambeau, certifie que les comptes annuels 2013 :

- | | |
|---|------------------|
| ✓ Bilan totalisant | 16 172 879 euros |
| ✓ Compte de résultat, faisant apparaître une perte de | 541 849 euros |



sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Afnic à la fin de cet exercice.

Par ailleurs, Monsieur Christophe Rambeau informe qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention passée ou pour l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L612-6 du Code du Commerce.

6. Approbation des comptes de l'exercice 2013 et affectation au compte « autres réserves FDR »

Conformément aux statuts, l'assemblée générale délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Approbation des comptes de l'exercice 2013 :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies oralement approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation au compte « autres réserves FDR » :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide :

- ✓ *D'affecter au compte « autres réserves FDR » le résultat déficitaire de 541 849 euros.*

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Affectation du compte de la réserve de précaution au « autres réserves FDR »

La quote part de résultat affecté en 2012 dans le compte de réserve de précaution pour 18 360 euros est agrégée avec le compte « autres réserves FDR ».

→ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Emmanuel Sartorius

Président de l'Afnic

Second signataire

membre de l'Afnic

Virginie Navailles

Secrétaire de séance